

Ils facilitent la transmission d'entreprise

L'association des cédants et repreneurs d'affaires (CRA) œuvre pour faciliter dans les régions la cession d'entreprise.



Trois questions à

Jean Péchou, vice-président du CRA, et **Jean-Pierre Brousseau**, délégué de Cholet

Qu'est-ce que le CRA ?

L'association des cédants et repreneurs d'affaires (CRA) a été créée il y a 30 ans. Elle est basée à Paris et regroupe 72 délégations réparties sur 8 grandes régions. L'association se compose de retraités bénévoles d'horizons divers, chefs d'entreprise, managers, anciens banquiers et experts comptables. Sa vocation consiste à mettre en relation des entrepreneurs qui souhaitent cesser leur activité et des repreneurs. Les premiers sont constitués à 70 % de personnes qui vont prendre leur retraite.

Quels sont les objectifs de l'association ?

Nous apportons notre expérience pour donner des conseils et faisons du parrainage de proximité. Nous sommes en quelque sorte des facilitateurs de cession d'entreprises. Notre but est aussi de défendre les

emplois en région. Nous créons des connexions entre les cédants, les repreneurs, les banques et les avocats. En 2014, notre fichier comprenait 1 000 à 1 100 repreneurs adhérents dont 250 à 260 repreneurs en personnes morales. Depuis 10 ans, nous sommes passés de 250 à 500 cédants.

Quelle est la situation dans le Choletais ?

En 2014, nous avons contribué à la cession de douze entreprises. C'est une moyenne chaque année dans le Choletais. Nous avons enregistré l'adhésion de 16 personnes physiques, 6 personnes morales et 11 adhésions de cédants. Parmi les entreprises qui ont été reprises depuis quelques années, on peut citer Olivier Verrière qui a repris la Société choletaise de fabrication (SCF) de rubans et lacets en 2010, fin 2013 Saniconfort au May-sur-Èvre, l'entreprise Rouger à Bressuire, élevage et commercialisation de volailles pour le foie gras, la tôlerie Brault à Saint-André-de-la-Marche, Partenaire Formation à Saint-Léger-sous-Cholet.